



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SANET TASANIT 10 X 1 LITER  
numéro d'identification : 61584

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
Drève Richelle, 161 K BOITE/BUS 29  
1410 Waterloo  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation oculaire, Catégorie 2 H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

##### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Corrosif R35: Provoque de graves brûlures.  
Irritant R36/38: Irritant pour les yeux et la peau.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

Conseils de prudence	:	P102 <b>Prévention:</b> P264  P280  <b>Intervention:</b> P305 + P351 + P338  P337 + P313  <b>Elimination:</b> P501	Tenir hors de portée des enfants.  Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  Ne jeter que les emballages entièrement vides dans les containers spéciaux.
----------------------	---	--	--

### 2.3 Autres dangers

Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse d' agent tensioactif.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
acide sulfamidique	5329-14-6 226-218-8 01-2119846728- 23	Xi; R36/38 R52-R53	Eye Irrit.2; H319 Skin Irrit.2; H315 Aquatic Chronic3; H412	>= 10 - < 15
Alcools, C12-14, éthoxylés (7 EO)	68439-50-9 932-106-6	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox.4; H302 Eye Dam.1; H318 Aquatic Chronic3; H412	>= 1 - < 2

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

- Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec du savon et beaucoup d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs  
Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

---

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux :

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

#### 7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

#### DNEL

acide sulfamidique

: Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Valeur: 7,5 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Inhalation  
Valeur: 1,85 mg/m<sup>3</sup>

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Ingestion  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Travailleurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Utilisation finale: Consommateurs  
Voies d'exposition: Contact avec la peau  
Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

#### PNEC

acide sulfamidique

: Eau douce  
Valeur: 0,3 mg/l

Eau de mer  
Valeur: 0,03 mg/l

intermittent release  
Valeur: 0,3 mg/l

STP



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

Valeur: 200 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,3 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,3 mg/kg

Sol

Valeur: 3 mg/kg

Eau douce

Valeur: 0,048 mg/l

Eau de mer

Valeur: 0,0048 mg/l

STP

Valeur: 2 mg/l

Sédiment d'eau douce

Valeur: 0,173 mg/kg

Sédiment marin

Valeur: 0,0173 mg/kg

Sol

Valeur: 0,00638 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : En cas de risque d'éclaboussures, porter un écran facial:  
Lunettes de sécurité à protection intégrale

#### Protection des mains

Matériel : Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle  
ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Épaisseur du gant : 0,4 mm

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant  
la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions  
particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de  
contact).

Protection de la peau et du  
corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la  
concentration de la substance dangereuse au poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection respiratoire : N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.  
Type de Filtre recommandé:



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

Filtre ABEK-P3

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 0,5
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,0725 g/cm <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Décomposition thermique	: Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
réserve acide	: 5,2 g/100g



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

Temps d'écoulement : env. 11 s  
Section transversale: 4 mm

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

Autres informations : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Sensibilisation respiratoire ou : Donnée non disponible



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

cutanée

Information supplémentaire : Donnée non disponible

### Composants:

#### **Sulfamic Acid :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 3.160 mg/kg

DL50 oral rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 402  
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Espèce: lapin  
Résultat: Irritant pour la peau.  
Méthode: OCDE ligne directrice 404

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Espèce: lapin  
Résultat: Irritation des yeux  
Méthode: OCDE ligne directrice 405

Toxicité à dose répétée : rat: 1000 mg/kg  
NOAEL: 1.000 mg/kg  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'exposition: 90 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 408

#### **68439-50-9 :**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral rat: 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal lapin: > 2.000 mg/kg

Mutagénicité sur les cellules germinales

Génotoxicité in vitro : Type: Test de Ames  
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction : Espèce: rat  
NOAEL: > 250 mg/kg,  
F1: > 250 mg/kg,  
F2: > 250 mg/kg

Tératogénicité : Espèce: rat  
Voie d'application: Oral(e)



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

>50 mg/kg  
> 50 mg/kg

Espèce: rat  
Voie d'application: Dermale  
>250 mg/kg  
> 250 mg/kg

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Composants:

##### **Sulfamic Acid:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 70,3 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 71,9 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50r : 48 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201

##### **68439-50-9:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique  
Méthode: OCDE ligne directrice 203
- CL50 (Poisson): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
- Toxicité pour les algues : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- EC10 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,1 - 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

Toxicité pour les bactéries	: CE50 (Bactérie): 140 mg/l
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	: 220 mg/kg Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les plantes	: 10 mg/l Espèce: Lepidium sativum (cresson) Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

##### **68439-50-9:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 A

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 B

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Sulfamic Acid:**

Bioaccumulation : Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -4,34

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Une substance/préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés. Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.
Code des déchets	Le code européen des déchets 200129 Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse



## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

WM 0713118

Numéro de commande: 0713118

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADR

Marchandise non dangereuse

#### IMDG

Marchandise non dangereuse

#### IATA

Marchandise non dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
non applicable

Composés organiques volatils : Directive 1999/13/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,62 %, 77,04 g/l

Directive 1999/13/CE  
Contenu en composés organiques volatils (COV): 0,62 %, 6,7 g/l

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16: Autres informations

R22	Nocif en cas d'ingestion.
R36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
R41	Risque de lésions oculaires graves.
R52	Nocif pour les organismes aquatiques.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### Texte complet pour phrase H

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



Werner & Mertz  
Professional

## SANET TASANIT 10 X 1 LITER

**WM 0713118**

**Numéro de commande: 0713118**

Version 1.3

Date de révision 12.06.2015

Date d'impression 07.10.2015

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

50000000948